

ART : Pas d'enchevêtrement des prérogatives

Dans un communiqué distribué hier à la presse, l'Autorité de régulation des télécoms (ART) a souligné que sa relation avec le ministère des Télécoms est régie par les dispositions de loi 431 sur les télécoms. ART a insisté sur le fait qu'il n'y a pas d'enchevêtrement entre ses prérogatives et celles du ministère. Elle a mis l'accent sur la nécessité que les rôles des deux entités soient complémentaires dans l'intérêt du développement du secteur des télécoms.